



# Fusion des Centres d'Avignon et de Sophia



Monsieur le Président des centres d'Avignon et de Sophia,  
Mesdames et Messieurs les Membres des Conseils de  
Gestion et Scientifique des centres d'Avignon et de Sophia  
Chers Collègues,

Monsieur le Président, vous avez été nommé par la Direction Générale à la présidence des deux centres en avril 2008 pour les fusionner au 1er janvier 2010.

A maintes reprises, notre section syndicale CGT-INRA des deux centres est intervenue sous des formes diverses pour faire écho des inquiétudes des collègues et leurs interrogations quant à leur devenir professionnel et aux modifications de leur rôle, de leurs tâches et de leurs conditions de travail induites par votre projet de fusion.

Aujourd'hui, à un mois du Conseil d'Administration de l'INRA qui doit donner un avis favorable à votre projet de fusion, vous nous invitez à débattre non pas d'un projet de texte ouvert mais d'un document fermé.

Si, finalement, après une longue réflexion, nous avons décidé de participer à ce « débat » c'est par respect de nos collègues de nos deux centres qui nous ont mandaté pour être leur porte-parole ici.

Dans le contexte de la Révision Générale des Politiques Publiques mise en place au cours de l'été 2007, dès après son élection par le Président de la République et destinée, entre autres, à réduire le nombre de fonctionnaires, les termes de « mutualisation » et de « fusion » conduisent toujours à des réductions d'effectifs, par non-reconduction des départs à la retraite et au transfert de tâches et de missions, sous des formes variées, à des entreprises de droit privé sur la base d'un postulat non vérifié d'un moindre « coût ».

Dans le contexte de la stratégie d'alliance conduite par la Direction Générale à la demande expresse des tutelles ministérielles, la réduction du nombre de centres INRA est explicitement prévue à la page 34 du rapport « Mission de réflexion sur l'organisation et le pilotage de l'INRA », remis le 19 juin 2009 par François Houlier à la Direction Générale pour faciliter les opérations de régionalisation de notre Institut, au moins de sa partie « application des nouvelles connaissances ».

Le projet de fusion n'est pas fondé sur des bases scientifiques, Madame la Présidente Directrice Générale l'a d'ailleurs reconnu lors de sa visite du 18 mars ici même. La coopération scientifique entre équipes et unités de recherches n'a jamais été freiné par l'appartenance à des centres différents ou éloignés. Le montage de projets scientifiques n'est pas lié à la localisation ou la proximité géographique des partenaires mais à leur complémentarité à l'intérieur du même discipline ou entre disciplines.

Actuellement, les équipes et unités constitutives de chacun des pôles Santé des Plantes, Production Horticole Intégrée et Adaptation au Changement Global sont localisées pour l'essentiel à Sophia pour le premier à Avignon pour les deux autres. Tout simplement parce qu'ils ont été fait par agrégation de compétences, de savoir faire existants sur chacun de nos deux centres. Était-il prévu de développer la coopération entre ces pôles? S'il devient souhaitable qu'ils coopèrent, en quoi l'existence de deux centres sont un frein à un renforcement des coopérations? Quelle serait la valeur ajoutée de votre projet de fusion, sur quels plans renforcerait-il ces coopérations.

Vous justifiez le projet de fusion par une meilleure lisibilité du dispositif INRA en région Provence Alpes Côte d'Azur et une plus grande cohérence dans le dialogue avec les interlocuteurs régionaux. Depuis que la Direction Générale a confié au Président du centre d'Avignon les fonctions de délégué régional, il est connu et reconnu par les collectivités territoriales en général,

par le Conseil Régional en particulier, comme l'interlocuteur unique de l'INRA. C'est vraiment mépriser nos interlocuteurs régionaux de feindre de croire qu'ils ne peuvent lire le dispositif INRA en région Provence Alpes Côte d'Azur parce que l'INRA a deux centres de recherches et qu'ils pourront mieux le lire parce que l'INRA n'en aura plus qu'un.

Le troisième argument que vous avancez est le renforcement de l'appui à la recherche par la mutualisation des compétences. Ce point est crucial et c'est sur lui que se focalisent les inquiétudes et les oppositions de nos collègues de Sophia et d'Avignon.

En regroupant sous la même entité les 57 agents permanents du SDAR d'Avignon, les 44 agents permanents du SDAR de Sophia, les 35 secrétaires gestionnaires des unités dépendantes du centre d'Avignon, et la cohorte d'agents administratifs précaires, soit au total plus de 150 personnes, vous souhaitez disposer ainsi d'un grand ensemble d'Adjoints Techniques et de Techniciens plus interchangeables que dans les équipes de recherche et dans lequel il est plus aisé de réduire le nombre d'agents permanents. Vous pourrez ensuite mettre des agents de ce « pool d'appui à la recherche » à la disposition de nos partenaires du consortium, des universités ou des grandes écoles. D'ailleurs, comme cela a été fait pour la cantine et une partie des ateliers d'Avignon, il est aisé de le faire pour les missions dévolues aux SDAR (entretien des espaces verts, ateliers, et demain saisie de factures, établissement de bulletins de salaire, ...).

Certes, vous assurez, vous appuyant sur les conseils du cabinet DELOITTE, que la « Mutualisation complète des fonctions SDAR » se fera sans réduction d'effectifs mais vous reconnaissez qu'en dehors des Commissions Administratives Paritaires Locales des Adjoints Techniques et des Techniciens de nos deux centres et de celui de Corse, et du Service Financier et Comptable, aucune expérience de fonctionnement commun n'a été faite par les SDAR. Ceci ne vous empêche pas de prôner cette mutualisation.

Oui, les inquiétudes de nos collègues de Sophia et d'Avignon, concernés au premier chef par cette mutualisation sont légitimes. Dans le cours du débat, nous vous détaillerons celles de nos collègues secrétaires gestionnaires d'unité du centre d'Avignon qui nous ont demandé expressément de vous les exposer.

Non, nous ne fantasmons pas, les conséquences pour ces collègues sont suffisamment graves pour que vous les entendiez à défaut de les prendre en compte.

C'est pourquoi, notre section syndicale vous demande:

- de maintenir sous la présidence commune nos deux centres de recherche,
  - d'assurer sur chacun des deux centres, la présence de tous les services d'appui à la recherche nécessaires aux équipes et unités de recherches qu'elles soient sur les centres eux mêmes ou dans les domaines et implantations extérieures
  - de respecter l'histoire et la spécificité de chacun des deux centres, en particulier leurs liens de partenariats avec leurs interlocuteurs locaux,
  - de ne pas bouleverser l'organigramme des deux services d'appui à la recherche et en particulier de conserver les responsabilités et les missions des agents de Sophia
  - de conserver des relations de coopération et d'appui entre les unités et les services d'appui à la recherche et de ne pas introduire des relations « client-fournisseur » totalement étrangères à la culture de chacun des deux centres, ni même des relations « contractuelles »
  - de conserver même sous des formes différenciées à Sophia et à Avignon, les relations entre les unités et les services d'appui à la recherche, via les correspondantes d'unité d'une part, les secrétaires gestionnaires d'unité d'autre part
  - d'assurer à tous les agents des deux centres, des services de proximité pour la gestion des dossiers individuels des agents (congrés, maladie, formation, retraite),
  - de conserver sur chaque centre les instances participatives adéquates, en particulier les comités d'hygiène et de sécurité, au fait des caractéristiques des équipements spécifiques et de leur histoire, et de capitaliser ainsi leur culture du risque
- et donc, in fine, de stopper le processus de fusion